certifié conforme à l'original le 20/05/2026

AB TRANSPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
9-11, avenue Michelet
93400 SAINT OUEN

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SAS)

EN COURS DE CONSTITUTION

Les soussignés :

Monsieur BOUSSOUIRA Boualème
Né le 18 janvier 1961 à BOUKHELIFA (Algérie)
De nationalité algérienne
Demeurant : 10, rue de la Fontaine Meunier – 77230 LONGPERRIER

Monsieur ALSIMJI ALMOUSLI Abdullatif
Né le 2 février 1955 à DAMAS (Syrie)
De nationalité algérienne
Demeurant : 3, rue Alsace Lorraine – 92250 LA GARENNE COLOMBES

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société AB TRANSPORTS pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :
Monsieur ALSIMJI ALMOUSLI Abdullatif demeurant à LA GARENNE COLOMBES (92250) 3, rue Alsace Lorraine pour une durée indéterminée,

Qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

BB AA

II Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

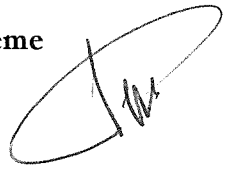
En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Saint Ouen,
Le 4 novembre 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

BOUSSOUIRA Boualème



ALSIMJI ALMOUSLI Abdullatif

